

Une entente de principe moderne et flexible a été conclue entre la Ville d'Amos et ses salariés

Amos, le 3 février 2025. – La Ville d'Amos est fière d'annoncer qu'une entente de principe a été conclue avec les salariés cols bleus, cols blancs et professionnels du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1322 (SCFP) lors de leur Assemblée générale spéciale du 30 janvier dernier. En seulement 12 jours de négociation, les parties sont parvenues à une entente équilibrée et avantageuse pour tous. Le SCFP et la Ville d'Amos ont fait preuve d'ouverture et de collaboration afin d'améliorer notamment la flexibilité des horaires des employés et d'optimiser les services aux citoyens. Adoptée à 92 % par les employés, cette nouvelle convention témoigne de leur adhésion aux améliorations apportées et de leur satisfaction en lien avec les mesures proposées.

« Nous sommes extrêmement satisfaits de cette entente conclue en seulement quelques mois, preuve d'un dialogue basé sur la confiance et la bonne foi entre les parties. Cette collaboration a permis de négocier une convention moderne, adaptée aux réalités actuelles du marché du travail et aux besoins des salariés, tout en assurant une gestion responsable des finances publiques », a déclaré Sébastien D'Astous, maire d'Amos.

Une convention moderne et avantageuse pour tous

D'une durée de cinq ans (1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028), cette nouvelle convention collective mettra de l'avant des avancées significatives, tant pour les salariés que pour l'organisation municipale :

- Une augmentation salariale de 13,5 % répartie sur cinq ans, assurant une reconnaissance équitable des employés ;
- Une plus grande flexibilité des horaires, permettant une meilleure conciliation travail-famille et une optimisation des services aux citoyens ;
- L'implantation d'horaires comprimés de quatre ou quatre jours et demi par semaine pour plusieurs salariés ;
- L'intégration de nouveaux salariés auparavant non syndiqués, avec des conditions de travail adaptées à leur réalité ;
- Des améliorations aux conditions de congé et l'introduction d'une retraite progressive, favorisant un meilleur équilibre personnel et professionnel ;
- La mise en place d'un mécanisme de sécurité d'emploi, garantissant une stabilité aux employés tout en maintenant l'efficacité organisationnelle ;
- Une bonification de plusieurs primes afin de refléter la compétitivité du marché du travail.

« Je suis très satisfaite des gains réalisés pour nos membres. Nous remercions la Ville d'Amos pour l'écoute, le respect et la collaboration à la table des négociations », a souligné Geneviève Carrier, conseillère syndicale au Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1322.

La nouvelle convention collective devrait être entérinée par le conseil municipal provisoire lors des prochaines séances, et l'ensemble des parties procéderont à la signature officielle le 12 mars prochain.

« Nous tenons à remercier le SFCP pour sa précieuse collaboration tout au long du processus de négociation. Grâce au climat de collaboration constructif, nous sommes convaincus d'avoir bâti une entente solide, assurant un environnement de travail propice au bien-être et à l'épanouissement de nos salariés. Elle permettra d'attirer et de retenir une main-d'œuvre qualifiée, tout en garantissant aux citoyens un service de grande qualité », a affirmé Maryse Thibault, directrice du Service des ressources humaines.

– 30 –

Source et renseignements :

Direction générale – Communications

communications@amos.quebec | 819 732-3254, poste 232